



Saint-Palais, le 25 octobre 2013

M Peio GUELOT
EARL URTALUR
13,15, rue Gambetta
64120 SAINT-PALAIS

Objet : projet de création d'hébergement de plein air à Amendeux-Oniex

Monsieur,

Vous avez sollicité l'examen d'un projet de création d'hébergement de plein air par la commission économie de notre établissement par lettre en date du 28 juin 2013.

La commission s'est réunie le vendredi 4 octobre 2013 à 18 heures 30 et votre projet lui a été présenté.

Elle a trouvé votre projet intéressant et attractif. Cependant elle n'a pu que constater que sa réalisation relève complètement de la compétence de la commune pour son volet urbanistique.

Le responsable de la commission a ensuite fait son rapport au conseil de communauté lors de la séance en date du 8 octobre 2013.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Eric NARBAIS-JAUREGUY

LE PRÉSIDENT

Pau, le 25 JUIL. 2016

Monsieur Peio GUÉLOT
DOMAINE URTALUR
SIEGE SOCIAL
QUARTIER DES BARTHES
64120 DOMEZAIN

Objet : Votre courrier du 1^{er} juin 2016

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur votre projet de création d'un camping Equestre sur la commune d'Amendeuix-Oneix. Vous me demandez un soutien afin que votre projet puisse aboutir.

Je transmets votre demande à la Direction générale adjointe du Développement Economique et Territorial afin que votre projet soit étudié avec attention et bienveillance.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques LASSERRE



Président du Conseil départemental
Sénateur des Pyrénées-Atlantiques